



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 juillet 2013
COMMUNE DE BANNEGON

Nombre de Conseillers :

Date de la convocation : 26 juin 2013

En exercice 11
Présents 09
Votants 10

L'an deux mil treize, le neuf (09) juillet, à vingt heures le Conseil Municipal de BANNEGON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy JAMES, Maire.

Présents : Guy JAMES, Guy ALLIAUME, Laurent PICQ, Philippe ANDRE, Laurent CORDEBOIS, Gérard CHARPY, Claude DESOBLIN, Abdelaziz TOUNSI, Christian RICHARD,

Absents excusés : _____ Ms. Jean MERILLEAU et Jérôme BILBEAU.

Pouvoir : de M Jérôme BILBEAU à M. JAMES

Secrétaire de séance: Abdelaziz TOUNSI

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole à M. Claude DESOBLIN pour la lecture du procès-verbal de la réunion du 10 avril 2013.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du procès-verbal précédent.

ORDRE DU JOUR

Durée des amortissements

Monsieur le maire rappelle que les communes sont tenues d'amortir. (Il précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.)

En conclusion, pour les autres immobilisations, Monsieur le maire propose les durées d'amortissements suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans (compte 2051)
Frais d'étude et de recherche	5 ans (compte 2031)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus
- de charger Monsieur le maire de faire le nécessaire.

Approbation du PV de mise à disposition des installations d'éclairage public

Le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE 18) est devenu, en 2007, un syndicat mixte fermé à la carte, regroupant les 290 communes du département du Cher ainsi que des établissements publics de coopération intercommunale. Cette forme juridique lui permet de proposer à ses collectivités adhérentes, en plus de ses compétences obligatoires que sont les distributions publiques d'électricité et de gaz, des compétences dites « à la carte », c'est-à-dire engageant uniquement les collectivités volontaires.

Le Syndicat assume alors l'ensemble des obligations du propriétaire, conformément aux stipulations de l'article L.1321-2 du Code général des collectivités territoriales, mais les collectivités sont systématiquement consultées sur l'opportunité des travaux (montant, programmation,...) et le choix des matériels installés.

A l'issue d'un recensement précis des équipements, un procès-verbal de mise à disposition du patrimoine a été élaboré et doit être signé entre la collectivité « propriétaire » et le Syndicat « usufruitier », conformément aux dispositions de l'article L.1321-1 du Code général des collectivités territoriales.

Ce document mentionne :

- Les équipements existant à la date de signature du procès-verbal, qui sont mis à disposition du SDE 18 pour assumer sa compétence,
- La valeur comptable dite « valeur historique » des équipements, si elle est connue, et leur valeur technique dite « valeur estimée », prenant en compte la vétusté des ouvrages,
- Les modalités de mise à jour des informations patrimoniales par le SDE 18,
- Les conséquences juridiques et les dispositions financières liées à la mise à disposition,
- La liste des contrats ou contentieux en cours et transférés au SDE 18.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du procès-verbal de mise à dispositions des biens ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document,
- d'autoriser le comptable public à effectuer toutes les écritures comptables nécessaires à cet effet.

Embauche d'un Contrat Unique d'Insertion

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de recruter M. Luc KIEFER en contrat unique d'insertion dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement dans l'emploi » à compter du 08 juillet 2013,
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée de 12 mois, (avec possibilité de renouvellement)
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine,
- INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire soit 9.43€ (au 1^{er} Janvier 2013)
- AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention.

Motion pour la prise en compte et la réalisation du projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon (pocl cœur de France)

La ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon concerne directement 5 régions et 12 départements, représentant 19 millions d'habitants jusqu'ici non desservis par la grande vitesse ferroviaire.

Par ses caractéristiques économiques, financières, sociales et écologiques, le projet de LGV POCL est un grand projet d'aménagement du territoire qui comporte une dimension nationale et européenne. Ce projet de LGV est aussi la réponse incontournable à la saturation prévisible à courte échéance de la liaison TGV historique et stratégique Paris-Lyon.

Compte tenu que la LGV POCL se situe au 1er rang des projets de LGV et représente un intérêt national pour la collectivité (gains de temps, accessibilité, intégration dans un système de transports maillé, performance écologique, etc.), la commune de BANNEGON représentée par le maire, Guy JAMES, demande par la présente :

- **La reconnaissance de ce projet par l'Etat comme prioritaire et son inscription dans la liste des opérations ferroviaires à conduire en urgence** en tenant compte non seulement de son intérêt stratégique, mais aussi de la mobilisation sans précédent de l'ensemble des élus toutes sensibilités confondus, des acteurs économiques et sociaux et de l'intérêt manifesté par la population à l'occasion du débat public organisé en 2012.

Motion adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

Changement de tracteur (projet)

Monsieur le Maire présente les différents devis concernant l'achat d'un tracteur. Après divers échanges techniques entre les conseillers, il est décidé d'opter pour un modèle de 92 ou 95CV. Le conseil charge M. PICQ et CORDEBOIS de négocier auprès des sociétés HUMEZ et PARAGEAU.

Congés annuels

Monsieur Bonnet sera en congé d'été du 15 juillet au 05 aout 2013.

Madame Aufort sera en congé d'été du 15 au 23 juillet puis du 12 au 26 aout 2013 inclus.

Questions diverses

Le maire informe que :

- Les 15 plaques de lieudits ont été commandées et réceptionnées ; elles seront mises en place à la rentrée.
- Le CAUE s'est déplacé sur site pour définir le projet paysager.

Le maire rappelle que même si la commune n'est pas tenue d'évacuer les déchets inhérents à la location de la salle des fêtes, elle se doit de fournir des bacs vides. En conséquence, il est proposé d'inclure un forfait de levée à chaque location pour un montant fixé par le conseil municipal à 20 euros et cette somme sera intégrée dans le prix de la location. (Cette mesure ne concernera que les locations prises à compter de ce jour.)

A noter également :

- Un léger retard dans la mise en œuvre du point à temps pour les routes. La CDC du Dunois étudie un nouveau mode de distribution pour les différentes communes.
- Trois fuites ont été bouchées au canal. La fédération prend en charge une partie de ces réparations.
- Le Syndicat à Vocation Scolaire a été dissous. Les frais incomberont désormais au collègue de Dun et aux parents.

Fin de la séance à 22H15